

## Compte rendu sommaire du Conseil Municipal du 13 septembre 2018

. **Indemnité conseil du comptable du Trésor Public** accordé au taux de 50 % par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à monsieur Jean-Pierre NEVEU, receveur municipal.

. **Commission de sécurité routière du 22 mars 2018 au lieudit Le Sauzais** : refus de la demande du service Aménagement de la Délégation de Châteaubriant de fermer l'accès de la VC n° 30 sur la RD n° 121 et propositions de la commission municipale « voirie ».

. Installation du **dispositif de surveillance du stade municipal**, soit la vidéo surveillance, par la Sté FIOT au prix de 1 518 € TTC.

. **Création d'un poste d'agent de maîtrise** au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

. **Aides sociales au profit des agents communaux** : attribution de chèques cadeaux de type « CADHOC », d'une valeur totale de 50 € par agent.

. Reconduction des **tarifs de la redevance d'assainissement 2019**.

. **Modification du règlement du service assainissement collectif**.

. **Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Guémené-Penfao** pour 2 élèves de Puceul pour un montant de 751 € par enfant (fournitures scolaires de 45 €/élève incluses) soit la somme de 1 502 €.

. **Participation aux frais de restauration de l'école publique de Guémené-Penfao** pour 2 élèves de Puceul pour un montant de 42 € par enfant soit la somme de 84 €.

. **Décision budgétaire modificative n° 1/2018**

. **Choix du nom pour le site d'observation de la faune et de la flore** : le Site des Mares Claires.

. **Restauration des objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques dans l'église : choix des entreprises**. Le conseil Municipal décide de retenir les sociétés suivantes :

- Pour la croix de procession :

Anne-Marie GEFFROY : 1 722 €,00 TTC (1 435,00 € HT)

- Pour la statue d'évêque mitré :

Pascale ROUMEGOUX de la Sté ART PARTENAIRE : 1 260,00 € TTC (1 050,00 € HT)

- Pour le tabernacle à ailes et gradins :

Pascale ROUMEGOUX de la Sté ART PARTENAIRE : 4 845,75 € TTC (4 038,12 € HT)

Une aide financière sera demandée auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays-de-la-Loire (service déconcentré relevant du Ministère de la Culture)) ainsi que du Département à hauteur de 3 023.47 €.

. **Désignation du délégué à la protection des données personnelles** pour la commune de Puceul : Mme Marie-Jeanne FERRON, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, agente du service administratif.

. **Actualisation de la délibération prise en 1995 sur le prix de cession (conversion en euros) d'une portion de chemin rural au lieudit le Champ Battu à Mr et Mme DROUIN Yves** soit un prix de vente à 0,31 € le m<sup>2</sup>, ce qui représente une somme totale de 62 € nets vendeur.

. **Présentation du rapport du service public de prévention et de gestion des déchets (SPED).**

. **Convention de mutualisation des services avec la Communauté de communes : avenant n°2.**

. **Approbation de la motion concernant la modification du calcul des contributions au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).**

Vu pour être affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles.

Le Maire,

Claire THEVENIAU

